

Séance ordinaire du samedi 4 juillet 2020

L'an 2020, le samedi 4 juillet 2020, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BONDENET Marie Odile, maire d'ACCOLANS.

Présents : Tous les membres sont présents.

Article 1 : Election du secrétaire de séance :

A 9h00, Mme Le Maire a déclaré la séance ouverte.

Mme Antony Tifaine se propose au secrétariat de mairie. Elle est élue secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Article 2 : Approbation du PV du dernier conseil :

Madame BONDENET demande au conseil si des remarques ou changements doivent être apportées au PV du 21 janvier 2020. Sans interrogation particulière, les conseillers municipaux présents adoptent ce procès verbal.

Article 3 : Délibération relative à l'élection du Maire 2020-2026:

Madame Le Maire informe le conseil municipal du déroulement de l'élection du maire et des adjoints(es). Conformément à l'article L.2128-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, elle laisse la présidence du conseil municipal au doyen d'âge.

Mr SAINTVOIRIN Guy préside l'élection du maire.

Mr SAINTVOIRIN Guy a appelé les noms des membres du conseil municipal et a dénombré 7 conseillers municipaux présents, et a constaté que la condition du quorum posé par l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales était remplie.

Mme Marie-Odile BONDENET-DRUET se déclare candidate aux fonctions de maire.

Madame BONDENET Marie Odile a procédé à l'élection du maire en précisant les articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT. Le maire est en effet élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur SAINTVOIRIN Guy procède à la constitution du bureau. Mme Anne-Marie PERRIGUEY et Mr Jonathan GUILLET sont désignés assesseurs.

Le président appelle successivement chaque conseiller municipal à la table de vote, et fait constater que le conseiller n'est porteur que d'un seul bulletin fourni par la mairie.

Le président a constaté également que tous les conseillers, à l'appel de leur nom, ont participé au vote.

Après le vote du dernier conseiller, il est procédé au dépouillement des bulletins.

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de votants : 7

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :

Nombre de suffrages exprimés : 7

Majorité absolue : 4

Mme Marie-Odile BONDENET-DRUET ayant obtenu 7 voix est élue maire de la commune d'ACCOLANS et a été immédiatement installée.

Article 4: Délibération relative à la détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints :

Sous la présidence de Mme Marie-Odile BONDENET-DRUET, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints. La présidente de séance indique qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer d'au minimum un adjoint et au maximum d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil (soit 2 adjoints au maximum pour la commune d'ACCOLANS).

Après réflexion, le conseil municipal fixe le nombre à 2 adjoints.

Mme Le Maire rappelle que le scrutin des adjoints est secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

3.1 Election du 1 er adjoint :

Mr SAINTVOIRIN Guy fait acte de candidature.

Le 1^{er} adjoint aura pour délégation, l'information, la communication.

Mme la présidente appelle successivement chaque conseiller municipal à la table de vote, et fait constater que le conseiller n'est porteur que d'un seul bulletin fourni par la mairie. La présidente a constaté également que tous les conseillers, à l'appel de leur nom, ont participé au vote.

Après le vote du dernier conseiller, il est procédé au dépouillement des bulletins.

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de votants : 7

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :

Nombre de suffrages exprimés : 7

Majorité absolue : 4

Mr Guy SAINTVOIRIN ayant obtenu 7 voix est élu 1er adjoint au maire d'ACCOLANS.

3.2 Election du 2eme adjoint :

Mr Jonathan GUILLET et Mr Jean-Marie JACOB font acte de candidature.

Le 2^{ème} adjoint aura pour délégation de la forêt et de l'entretien des espaces verts.

La présidente appelle successivement chaque conseiller municipal à la table de vote, et fait constater que le conseiller n'est porteur que d'un seul bulletin fourni par la mairie.

La présidente a constaté également que tous les conseillers, à l'appel de leur nom, ont participé au vote.

Après le vote du dernier conseiller, il est procédé au dépouillement des bulletins.

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de votants : 7

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :

Nombre de suffrages exprimés : 7

Majorité absolue : 4

Mr Jonathan GUILLET obtient 5 voix et Mr Jean-Marie JACOB obtient 2 voix.

Mr Jonathan GUILLET est élu 2eme adjoint au maire d'ACCOLANS.

Article 5: Indemnités du maire et des adjoints :

Le maire rappelle que l'indemnité allouée au maire et ses adjoints est une dépense obligatoire. Son montant est fixé automatiquement à son taux maximal prévu par l'article L.2123-23 du CGCT, sauf si le conseil municipal en décide autrement.

Madame Le Maire propose le taux suivant pour les adjoints :

- 100 % de l'indice à son taux maximal
- 6 % de l'indice à son taux maximal alloué au 1^{er} adjoint et 2^{ème} adjoint.

Enfin le maire précise que les indemnités de fonctions des adjoints requièrent une délégation de fonction prise sous forme d'arrêté. Une fois celui-ci ayant acquis force exécutoire ; les indemnités, à cette date, pourront être versées.

A défaut de présence ou de responsabilités non réalisées, les délégations et indemnités de fonctions des adjoints seront automatiquement retirées.

Le maire et les 2 adjoints sortent de la salle de vote à tour de rôle pour laisser le conseil municipal délibérer sur leur propre indemnité.

L'ensemble du conseil municipal approuve les indemnités du maire et des 2 adjoints.

Article 6 : Aménagement végétation de la voirie RD 118 et haie cimetièrè :

Madame Le Maire a reçu des devis concernant l'aménagement de la voirie sur la RD 118 à l'entrée et à la sortie du village pour de la végétation.

La haie du cimetièrè a du être enlevée à la suite de la sécheresse, des devis ont été établis.

Après étude des devis, l'entreprise SASU L'artisan du Paysage a été retenue :

- devis de l'engazonnement talus face au 3 grande rue s'établit à 1 748, 00 € HT et de 2 097,60 € TTC.

- devis des arbustes placés de chaque côté du village pour sécuriser la circulation s'établit à 790,00 € HT et de 948,00 €.

- devis pour la haie de 60 ml au cimetière s'établit à 2 350,00 € HT et de 2 820,00 € TTC.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents les devis de l'entreprise SASU L'artisan du Paysage pour une somme totale de 4 888 € HT et de 5 865,60 € TTC.

Article 7 : Partenariat avec la société NOVATEC pour imprimante :

Madame Le Maire rappelle que lors de la réunion du conseil municipal du 26 novembre 2019, la commune a décidé après plusieurs devis de louer une imprimante de marque RICOH MPC 2003SP à la société NOVATEC basé à DEVECEY.

Madame Le Maire avait négocié un partenariat entre la commune et la société NOVATEC en obtenant une aide de 2 304€ TTC annuelle.

Madame Marie-Odile BONDENET-DRUET demande au conseil municipal de se prononcer sur leur accord ou non sur ce partenariat et de recevoir cette aide.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents ce partenariat et cette aide de 2 304€ TTC.

Article 8 : Avenant à la convention de préfinancement relatif aux travaux d'aménagement de la traversée RD 118 :

Madame Le Maire a reçu du département l'avenant de préfinancement concernant les travaux d'aménagement sur notre commune (RD 118) et rappelle la réunion du conseil municipal du 27 février 2019.

Après l'exposé de Mme Le Maire, les membres du conseil municipal accepte à l'unanimité des présents cet avenant.

Article 18: Questions et informations diverses :

- Nous souhaitons la bienvenue à Mme Emmanuelle JEANNEY, à Mr Jean-Noël Monier et à Jules qui résident au 3 rue de la Vignotte.

A Mme Mathilde POETE et à Mr Jordan THOMET qui eux résident au 10 rue de la Velle.

A Mr Matéo GARDET qui réside au 3 rue des Campaines.

- La fête des voisins sera organisée le 30 août 2020
- Une journée citoyenne est prévue le samedi 18 juillet 2020. **Toutes les personnes souhaitant apporter leurs aides sont les bienvenues.**

Madame Marie-Odile BONDENET-DRUET, maire d'ACCOLANS prononce son discours :

« Mesdames, messieurs les élus, Accolanaises, Accolanaï,

Tout d'abord une pensée pour toutes les personnes touchées de près ou loin par la crise sanitaire, pour toutes les personnes parties beaucoup trop tôt rejoindre les étoiles soit par le COVID 19 soit en toutes autres circonstances.

Madame Le Maire réclame une minute de silence.

C'est avec une émotion particulière que je porte aujourd'hui l'écharpe de premier magistrat de notre village.

Merci aux électrices et électeurs, soit plus de 87% des votes exprimés au premier tour et plus de 70 % au deuxième tour qui sont venus nous accompagner pour les élections municipales 2020.

Dès le premier tour, nos administrés ont voulu témoigner, par leur vote, leur confiance en l'équipe municipale « Proximité et ruralité ». Ce résultat ravit le conseil municipal en place et nous donne en même temps un très grand engagement.

Merci aussi à toutes celles et ceux, qui ont choisi les valeurs d'ACCOLANS, qui ont cru en nous, qui nous ont adressé des témoignages de sympathie et d'encouragements pendant ces élections municipales.

Qui ont trouvé le courage d'être à nos côtés par leur présence pendant la crise sanitaire.

Nous serons les élu(e)s de toutes et tous, dans un esprit d'écoute, de respect et de cohésion.

Malgré la crise sanitaire du COVID 19, ces élections s'achèvent avec de bons résultats.

Je suis très fier d'avoir constitué une équipe unie et diversifiée.

Vous avez décidé d'optimiser vos valeurs de citoyen(ne), de nous confier la gestion de la commune pour un mandat de six ans et nous vous en remercions

Nous devons garder à l'esprit que nous ne sommes là pour un mandat mais que chaque jour est important pour le développement de notre beau village.

Merci à ma famille, les habitants d'ACCOLANS, à Marine notre secrétaire et tous les élus qui m'ont soutenu tout au long de ces derniers mois dans les épreuves douloureuses.

Et je terminerai en disant que la parole et la confiance « des ACCOLANAISES et ACCOLANAIS se méritent mais surtout elles se respectent ».

Merci à vous toutes et tous pour votre attention.

ACCOLANS est un village qui se vit chaque jour

« Liberté, égalité, fraternité »

Madame Le Maire clôt la séance à 11h00 .